

2017-0073

2017-07-21

PANNEAU PRINCIPAL

GROUPE	2	HERBICIDE
GROUPE	4	HERBICIDE

Herbicide PP-Q50-882

POUR LA VENTE ET L'UTILISATION SUR LE BLÉ (BLÉ DE PRINTEMPS OU BLÉ DUR), ET L'ORGE DE PRINTEMPS DANS LES PROVINCES DES PRAIRIES ET LA RÉGION DE LA RIVIÈRE DE LA PAIX EN COLOMBIE-BRITANNIQUE SEULEMENT

GRANULÉES MOUILLABLES

USAGE AGRICOLE

N^o D'HOMOLOGATION 30583 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

ATTENTION – IRRITANT POUR LES YEUX ET LA PEAU
SENSIBILISANT POTENTIEL DE LA PEAU



POISON

GARANTIE:	Quinclorac	50%
	Thifensulfuron-methyl	7,5%
	Tribenuron-methyl	7,5%
	Metsulfuron-methyl	1,5%

Avertissement : Contient les allergènes lait et sulfites

CONTENU NET: 500 grammes – 600 kg

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LA BROCHURE CI-JOINTE AVANT L'UTILISATION

E. I. DU PONT CANADA COMPANY
PRODUITS AGRICOLES
C.P. 2300 STREETSVILLE
MISSISSAUGA, ONTARIO
L5M 2J4
1-800-667-3925

PRÉCAUTIONS:

- SENSIBILISATEUR POTENTIEL DE LA PEAU.
- GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.
- ÉVITER DE RESPIRER LES VAPEURS DE PULVÉRISATION. UTILISER DANS UN ENDROIT SUFFISAMMENT AÉRÉ.
- PORTER DES LUNETTES PROTECTRICES OU UN ÉCRAN FACIAL UNE CHEMISE À MANCHES LONGUES, UN PANTALON LONG, DES CHAUSSETTES AINSI QUE DES CHAUSSURES ET DES GANTS RÉSISTANT AUX PRODUITS CHIMIQUES PENDANT LE MÉLANGE, LE CHARGEMENT ET L'APPLICATION ET LORS DES ACTIVITÉS DE NETTOYAGE ET DE RÉPARATION. LES GANTS RÉSISTANT AUX PRODUITS CHIMIQUES NE SONT PAS REQUIS SI ON UTILISE UNE RAMPE DE PULVÉRISATION.
- NE CONTAMINER AUCUNE ÉTENDUE D'EAU.
- CE PRODUIT PEUT ÊTRE NOCIF S'IL EST AVALÉ, INHALÉ OU ABSORBÉ PAR LA PEAU. IRRITE LES YEUX ET LA PEAU. ÉVITER TOUT CONTACT AVEC LA PEAU, LES YEUX, ET LES VÊTEMENTS.
- NE PAS MANGER, BOIRE OU FUMER LORS DE L'UTILISATION. SE LAVER SOIGNEUSEMENT AVEC DE L'EAU ET DU SAVON APRÈS L'USAGE.
- ENLEVER LES VÊTEMENTS CONTAMINÉS IMMÉDIATEMENT APRÈS L'UTILISATION. LES RANGER ET LES LAVER SÉPARÉMENT DE LA LESSIVE DOMESTIQUE AVANT DE LES REMETTRE.
- NE PAS APPLIQUER PAR VOIE AÉRIENNE.

PREMIERS SOINS:

CONTACT AVEC LES YEUX:

Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS:

Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

INGESTION:

Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

INHALATION:

Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

2017-0073

2017-07-21

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

Pour les urgences médicales composer le 1 800-441-3637 (24 heures).

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES :

Administrier un traitement symptomatique

Entreposage:

Entreposer le produit dans son contenant d'origine, à l'écart des autres pesticides, des engrais, des aliments destinés à l'alimentation humaine ou animale. Ne pas utiliser ni entreposer dans une maison ou aux alentours. Bien refermer le contenant.

ÉLIMINATION:

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Vérifier si un nettoyage supplémentaire du contenant avant son élimination est exigé en vertu de la réglementation provinciale.
3. Rendre le contenant inutilisable.
4. Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.
5. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

AVIS À L'UTILISATEUR:

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la Loi sur les produits antiparasitaires. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

^{md/mc} Marques déposées/de commerce de E. I. du Pont de Nemours and Company, dont La Compagnie E. I. du Pont Canada est un usager licencié. Membre de CropLife.

2017-0073
2017-07-21

LIVRET MODE D'EMPLOI

GROUPE	2	HERBICIDE
GROUPE	4	HERBICIDE

Herbicide PP-Q50-882

POUR LA VENTE ET L'UTILISATION SUR LE BLÉ (BLÉ DE PRINTEMPS OU BLÉ DUR), ET L'ORGE DE PRINTEMPS DANS LES PROVINCES DES PRAIRIES ET LA RÉGION DE LA RIVIÈRE DE LA PAIX EN COLOMBIE-BRITANNIQUE SEULEMENT

GRANULÉES MOUILLABLES

USAGE AGRICOLE

N^o D'HOMOLOGATION 30583 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

ATTENTION – IRRITANT POUR LES YEUX ET LA PEAU
SENSIBILISANT POTENTIEL DE LA PEAU



POISON

GARANTIE:	Quinclorac	50%
	Thifensulfuron-methyl	7,5%
	Tribenuron-methyl	7,5%
	Metsulfuron-methyl	1,5%

Avertissement : Contient les allergènes lait et sulfites

LIRE L'ÉTIQUETTE ET CETTE BROCHURE AVANT L'UTILISATION

E. I. DU PONT CANADA COMPANY
PRODUITS AGRICOLES
C.P. 2300 STREETSVILLE
MISSISSAUGA, ONTARIO
L5M 2J4
1-800-667-3925

PRÉCAUTIONS:

- SENSIBILISATEUR POTENTIEL DE LA PEAU.
- GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.
- ÉVITER DE RESPIRER LES VAPEURS DE PULVÉRISATION. UTILISER DANS UN ENDROIT SUFFISAMMENT AÉRÉ.
- PORTER DES LUNETTES PROTECTRICES OU UN ÉCRAN FACIAL UNE CHEMISE À MANCHES LONGUES, UN PANTALON LONG, DES CHAUSSETTES AINSI QUE DES
- CHAUSSURES ET DES GANTS RÉSISTANT AUX PRODUITS CHIMIQUES PENDANT LE MÉLANGE, LE CHARGEMENT ET L'APPLICATION ET LORS DES ACTIVITÉS DE NETTOYAGE ET DE RÉPARATION. LES GANTS RÉSISTANT AUX PRODUITS CHIMIQUES NE SONT PAS REQUIS SI ON UTILISE UNE RAMPE DE PULVÉRISATION.
- NE CONTAMINER AUCUNE ÉTENDUE D'EAU.
- CE PODUIT PEUT ÊTRE NOCIF S'IL EST AVALÉ, INHALÉ OU ABSORBÉ PAR LA PEAU. IRRITE LES YEUX ET LA PEAU. ÉVITER TOUT CONTACT AVEC LA PEAU, LES YEUX, ET LES VÊTEMENTS.
- NE PAS MANGER, BOIRE OU FUMER LORS DE L'UTILISATION. SE LAVER SOIGNEUSEMENT AVEC DE L'EAU ET DU SAVON APRÈS L'USAGE.
- ENLEVER LES VÊTEMENTS CONTAMINÉS IMMÉDIATEMENT APRÈS L'UTILISATION. LES RANGER ET LES LAVER SÉPARÉMENT DE LA LESSIVE DOMESTIQUE AVANT DE LES REMETTRE.
- NE PAS APPLIQUER PAR VOIE AÉRIENNE.

PREMIERS SOINS:

CONTACT AVEC LES YEUX:

Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS:

Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

INGESTION:

Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

INHALATION:

Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

2017-0073

2017-07-21

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

Pour les urgences médicales composer le 1 800-441-3637 (24 heures).

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES:

Administrier un traitement symptomatique.

RISQUES POUR L'ENVIRONNEMENT:

- Éviter la surpulpvrisation ou la dérive du brouillard vers les habitats importants de la faune, tels que brise-vent, marais, mares vaseuses, boisés ou bords asséchés des mares. Respecter les zones tampons définies sous la rubrique MODE D'EMPLOI.
- Ne pas utiliser sur les sols très variés comportant de grandes étendues de gravier ou de sable, des coteaux dénudés ou des dépôts calcaires.
- Ne pas utiliser la terre des champs traités pour les pelouses, les jardins ou le remblai.
- Ne pas contaminer les eaux d'irrigation. Ne pas appliquer dans les champs irrigués où les eaux d'écoulement serviront à irriguer d'autres cultures.
- Ne pas dépasser un total de 99.5 g par hectare d'herbicide PP-Q50-882 par saison.
- Ne pas appliquer lorsque les conditions climatiques peuvent causer de la dérive en provenance des superficies traitées vers les cultures voisines. Certaines cultures, comme la luzerne, le canola, les espèces de trèfle, la féverole, le lin, les lentilles, les plantes ornementales, les pommes de terre et les cultures légumineuses seront endommagées par la dérive.
- Quinclorac est persistant et peut traverser sur les autres cultures. On recommande qu'on n'utilise pas les produits de quinclorac dans les endroits traités avec quinclorac au cours de la saison précédente.
- Ce produit est TOXIQUE pour les organismes aquatiques et les végétaux terrestres non-ciblés. Respecter les zones tampons définies sous la rubrique MODE D'EMPLOI.
- **LESSIVAGE:** Ce produit possède des propriétés et des caractéristiques associées aux produits chimiques détectés dans les eaux souterraines. L'utilisation du quinclorac dans des zones où les sols sont perméables, surtout lorsque la nappe aquifère est peu profonde, peut entraîner la contamination des eaux souterraines.
- **RUISSELLEMENT:** Afin de réduire le ruissellement à partir des sites traités vers les habitats aquatiques, éviter d'appliquer le produit dans des sites où la pente du sol est modérée à prononcée, où le sol est tassé, ou encore où le sol est argileux. Il faut évaluer les caractéristiques et les conditions du site avant le traitement. Parmi les caractéristiques et les conditions propices au ruissellement, il y a notamment les fortes pluies, une pente modérée à abrupte, un sol nu et un sol mal drainé (par exemple sols compactés ou à texture fine comme l'argile).
- Éviter d'appliquer ce produit lorsque de fortes pluies sont prévues.
- Le risque de contamination des milieux aquatiques par le ruissellement peut être réduit par l'aménagement d'une bande de végétation entre le site et la rive du plan d'eau.

TABLE DES MATIÈRES:

PANNEAU PRINCIPAL	1
PRÉCAUTIONS:	2
PREMIERS SOINS:	2
CONTACT AVEC LES YEUX:.....	2
CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS:	2
INGESTION:.....	2
INHALATION:.....	2
RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES :.....	3
ENTREPOSAGE:	3
ÉLIMINATION:	3
AVIS À L'UTILISATEUR:.....	3
LIVRET MODE D'EMPLOI	4
PRÉCAUTIONS:	5
PREMIERS SOINS:	5
CONTACT AVEC LES YEUX:.....	5
CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS:	5
INGESTION:.....	5
INHALATION:.....	5
RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES:.....	6
PRÉCAUTIONS ENVIRONNEMENTALES :	6
DESCRIPTION DU PRODUIT:	7
LES RETOURS DE CULTURE:	9
RESTRICTIONS DE RÉCOLTE ET PÂTURAGE:	9
RESTRICTIONS DES CULTIVARS:	9
RENSEIGNEMENTS D'APPLICATION:	9
PRÉCAUTIONS D'APPLICATION:	9
DIRECTIVES D'APPLICATION:	10
ZONES TAMPONS.....	10
MODE D'EMPLOI:	11
BLÉ DE PRINTEMPS, BLÉ DUR, ET ORGE DE PRINTEMPS	11
L'Herbicide PP-Q50-882	11
L'Herbicide PP-Q50-882 + MCPA Ester	12
RENSEIGNEMENTS DE MÉLANGE:	13
PRÉCAUTIONS DE MÉLANGE:.....	14
DIRECTIVES DE MÉLANGE:	14
RENSEIGNEMENTS SUR LE NETTOYAGE DU MATÉRIEL:	14
PRÉCAUTIONS RELATIVES AU NETTOYAGE:	14
DIRECTIVES DE NETTOYAGE:.....	14
RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE:	15
ENTREPOSAGE:	16
ÉLIMINATION:	16
AVIS À L'UTILISATEUR:.....	16

DESCRIPTION DU PRODUIT:

L'herbicide PP-Q50-882 est recommandé pour la suppression ou la répression sélective en postlevée des mauvaises herbes à feuilles larges dans le blé de printemps, le blé dur, et l'orge de printemps qui ne sont pas contre-ensemencés de légumineuses ou de graminées.

L'herbicide PP-Q50-882 est un mélange de 4 ingrédients actifs sous forme de pâte granulée ou de granules dispersables. Ce produit est non corrosif, non inflammable, non volatil et il ne gèle pas.

2017-0073

2017-07-21

Si le produit est exposé à des températures sous 0 degré Celsius, réchauffer à la température de la pièce avant d'utiliser.

Porter des gants et des lunettes protectrices lors de la manipulation du produit. Chaque cruche traitant une superficie fixe doit être complètement versée dans le réservoir du pulvérisateur. Ne pas refermer la cruche s'il reste du produit à l'intérieur.

L'herbicide PP-Q50-882 doit être mélangé avec de l'eau et l'adjuvant recommandé et la solution appliquée à la volée d'une façon uniforme. Appliquer en postlevée, sur la zone principalement envahie par les mauvaises herbes à feuille larges en croissance active, peu après la levée.
APPLIQUER UNIQUEMENT AU MOYEN DE MATÉRIEL TERRESTRE.

La chaleur et l'humidité favorisent la croissance active des mauvaises herbes et augmentent l'action de l'herbicide PP-Q50-882 en maximalisant l'absorption foliaire et en intensifiant son effet par contact. Il est possible que les mauvaises herbes qui sont endurcies par le froid ou la sécheresse ne soient pas supprimées ou réprimées suffisamment et qu'elles poussent de nouveau. Pour de meilleurs résultats, s'assurer de couvrir complètement les mauvaises herbes visées. Se référer à la section « MODE D'EMPLOI » de cette étiquette pour tous les détails concernant l'usage du produit.

L'herbicide PP-Q50-882 arrête rapidement la croissance des mauvaises herbes vulnérables. Cependant, il est possible que les symptômes typiques des mauvaises herbes en train de mourir incluant la torsion, la chlorose, l'arrêt de croissance et la décoloration n'apparaissent que 1 à 3 semaines après l'application, selon les conditions de croissance et la vulnérabilité des mauvaises herbes. Le degré de suppression et la durée des effets dépendent de la sensibilité et de la taille des mauvaises herbes, de la concurrence exercée par la culture, des conditions de croissance pendant et après le traitement et de l'uniformité de la pulvérisation.

En raison de l'effet résiduel de l'herbicide PP-Q50-882 dans le sol, les superficies traitées ne peuvent pas être en rotation avec d'autres cultures que celles mentionnées dans la section " LES RETOURS DE CULTURE"

RENSEIGNEMENTS IMPORTANTS: LIRE AVANT L'UTILISATION

Les arbres et autres plantes utiles peuvent être endommagés de manière irréversible si l'on n'observe pas les recommandations suivantes:

- Ne pas appliquer le produit ni vider ou rincer l'outillage sur des arbres ou d'autres plantes utiles ou à proximité, ou aux endroits où le produit chimique peut s'écouler ou entrer en contact avec leurs racines.
- Ne pas appliquer sur les pelouses, sentiers, allées, terrains de jeux ou endroits analogues.
- Éviter que le brouillard de pulvérisation ne soit dévié vers les plantes utiles.
- Comme ce produit n'est pas homologué à des fins de lutte contre les organismes nuisibles dans les milieux aquatiques, NE PAS l'utiliser pour supprimer des organismes aquatiques nuisibles.
- NE PAS contaminer les sources d'eau d'irrigation ou d'eau potable ni les habitats aquatiques pendant le nettoyage du matériel ou l'élimination des déchets. Ne contaminer aucune étendue d'eau, y compris l'eau d'irrigation, qui pourrait être utilisée pour d'autres cultures.
- Observer avec soin les directives sur le nettoyage du pulvérisateur, car les résidus dans le réservoir du pulvérisateur peuvent endommager les cultures autres que le blé, le blé dur et l'orge de printemps.

LES RETOURS DE CULTURE:

CULTURE	INTERVALLES MINIMUMS RETOURS DE CULTURE(MOIS)	NOTES
Blé de printemps, blé dur, orge de printemps	0	Advenant un problème avec la culture, seulement ces cultures peuvent être réensemencées dans les champs traités.
Canola, pois de grande culture lin*,	10	Ces cultures peuvent être réensemencées l'année suivant le traitement.

*Sur les sols plus légers avec une faible teneur en matière organique ou sous des conditions sèches, quelques dommages à la culture peuvent survenir particulièrement chez le lin. Sous ces conditions, l'intervalle minimum pour les retours de culture pour le lin devrait être prolongé de 12 mois.

L'herbicide PP-Q50-882 ne devrait pas être utilisé sur les superficies où des pommes de terre ou des cultures légumineuses font partie de la rotation.

Les autres cultures ne peuvent être ensemencées jusqu'à la réalisation d'un essai d'activité biologique qui confirme si ces cultures se prêtent à la rotation. Un essai d'activité biologique consiste à faire pousser des bandes expérimentales de la (des) culture (s) que l'on désire cultiver l'année suivante.

RESTRICTIONS DE RÉCOLTE ET PÂTURAGE:

Ne pas faire paître le bétail sur le blé de printemps, blé dur ou l'orge de printemps traité dans les 77 jours suivant l'application.

Ne pas appliquer l'herbicide PP-Q50-882 moins de 77 jours avant la récolte du blé de printemps ou blé dur ou 80 jours avant la récolte de l'orge de printemps.

RESTRICTIONS DES CULTIVARS:

N'utiliser l'herbicide PP-Q50-882 que sur les variétés actuellement enregistrées de blé de printemps, de blé dur et d'orge de printemps. Se renseigner auprès de E.I. du Pont Canada Company sur la tolérance des diverses cultures avant d'utiliser le produit sur les cultures non enregistrées. NE PAS UTILISER SUR L'ORGE LÉGER NI SUR LE BLÉ BELVEDERE.

RENSEIGNEMENTS D'APPLICATION:

PRÉCAUTIONS D'APPLICATION:

- NE PAS APPLIQUER PAR VOIE AÉRIENNE.
- Ne pas appliquer dans les champs irrigués où les eaux d'écoulement serviront à irriguer d'autres cultures.
- Ne pas utiliser sur les sols très variés comportant de grandes étendues de gravier ou de sable, des coteaux dénudés ou des dépôts calcaires.
- Éviter une pulvérisation excessive ou la dérive du brouillard vers les habitats importants de la faune, tels que brise-vent, marais, mares vaseuses, boisés ou bords asséchés des mares. Respecter les zones tampons définies sous la rubrique MODE D'EMPLOI.

- Appliquer avec un adjuvant dont l'utilisation avec l'herbicide PP-Q50-882 est homologué. Utiliser seulement de l'eau comme diluant. D'autres diluants peuvent accélérer la dégradation du produit et réduire son efficacité.
- Ne pas appliquer sur les cultures contre-ensemencées de légumineuses ou de graminées pour ne pas endommager le fourrage.
- Les applications sur les cultures éprouvées par des conditions climatiques rigoureuses, le gel, les sols peu fertiles ou saturés d'eau (sols qui ont atteint ou sont prêts d'atteindre la capacité maximale de rétention d'eau), les maladies ou les attaques d'insectes peuvent entraîner des dommages aux cultures. La sécheresse, les maladies ou les ravages occasionnés par les insectes après l'application peuvent également endommager les cultures.
- Certaines conditions (telles que de fortes précipitations, un temps frais prolongé, le gel, un écart prononcé de la température entre le jour et la nuit) peuvent entraîner une décoloration temporaire et quelquefois une légère réduction de la hauteur des cultures.
- Ne pas dépasser un total de 99.5 grammes de l'herbicide PP-Q50-882 par hectare par année.
- NE PAS retourner dans les champs traités pendant les 12 heures suivant un traitement.
- Appliquer seulement si le risque de dérive vers des zones résidentielles ou d'activités humaines (maisons, chalets, écoles et aires de loisirs) est minime. Tenir compte de la vitesse et de la direction du vent, d'une éventuelle inversion de température, de l'équipement d'application et des paramètres de fonctionnement du pulvérisateur.
- Le délai de sécurité est de 12 heures après l'application pour tous les usages agricoles.

DIRECTIVES D'APPLICATION:

Pulvériser uniformément au sol uniquement, à l'aide d'un outillage bien étalonné. S'assurer que la couverture est complète et que la pulvérisation est uniforme. On recommande d'utiliser des buses à jet plat (minimum de 55 litres de volume de pulvérisation par hectare). Utiliser des tamis de filtration de 50 mailles ou moins (métal ou nylon). Une pression de pulvérisation de 210-275 kPa est recommandée.

Une agitation continue est nécessaire pour maintenir l'herbicide PP-Q50-882 en suspension. Pulvériser uniformément. Éviter les chevauchements et fermer la rampe de pulvérisation lorsqu'on démarre, tourne, ralentit ou arrête pour éviter d'endommager la culture en raison d'une application excessive.

Application au moyen d'un pulvérisateur agricole :

NE PAS appliquer par calme plat ni lorsque le vent souffle en rafales.

NE PAS appliquer en gouttelettes de pulvérisation de taille inférieure au calibre moyen de la classification de l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE). La rampe de pulvérisation doit être fixée à 60 cm ou moins du sol ou du couvert végétal.

Zones tampons

L'utilisation des méthodes ou des équipements de pulvérisation suivants NE REQUIERT PAS de zone tampon : pulvérisateur manuel ou à réservoir dorsal, pulvérisateur intercalaire avec écrans protecteurs, traitement localisé, bassinage du sol et incorporation au sol.

Il est nécessaire que les zones tampons précisées dans le tableau ci-dessous séparent le point d'application directe du produit et la lisière la plus rapprochée, dans la direction du vent, de l'habitat terrestre sensible (tel que pâturage, terre boisée, brise-vent, terre à bois, haie, prairie, parcours naturel, zone riveraine et terre arbustive), de l'habitat d'eau douce sensible (tel que lac, rivière, bournier, étang, fondrière des Prairies, crique, marais, ruisseau, réservoir et terre humide) ou de l'habitat estuarien ou marin sensible.

Méthode d'application	Zone tampon (mètres) requise pour la protection des :		
	Habitats aquatiques d'une profondeur de :		Habitats terrestres
	<1 m	> 1 m	
Pulvérisateur agricole*	1	1	15

* Dans le cas d'un pulvérisateur agricole, il est possible de réduire les zones tampons au moyen d'écrans et de cônes de réduction de la dérive. Les pulvérisateurs dont la rampe de pulvérisation est équipée d'un écran sur toute sa longueur et qui s'étend jusqu'au couvert végétal permettent de réduire la zone tampon figurant sur l'étiquette de 70 %. L'utilisation d'une rampe de pulvérisation dont chaque buse est munie d'un écran conique fixé à une hauteur inférieure à 30 cm du couvert végétal permet de réduire la zone tampon figurant sur l'étiquette de 30 %.

Lors de l'utilisation d'un mélange en cuve, vérifier les étiquettes des autres produits du mélange et respecter la zone tampon la plus étendue (donc la plus restrictive) parmi celles des produits présents dans le mélange en cuve et appliquer en gouttelettes de pulvérisation dont le diamètre correspond au plus gros calibre selon la classification de l'American Society of Agricultural Engineers, parmi les calibres indiqués sur l'étiquette des différents produits.

Remarque : Les préposés à l'application de produits antiparasitaires peuvent calculer de nouveau la zone tampon propre à un site en combinant les renseignements relatifs aux conditions météorologiques en vigueur et les facteurs relatifs à la pulvérisation dans le cas de toutes les applications par pulvérisateur à jet porté, au champ et par voie aérienne, pour les produits qui précisent sur l'étiquette le libellé suivant concernant la classification de la taille des gouttelettes : « NE PAS appliquer en gouttelettes de taille inférieure au calibre moyen de la classification l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE) ». On peut accéder au calculateur de zones tampons dans le site Web de l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire.

MODE D'EMPLOI:

BLÉ DE PRINTEMPS, BLÉ DUR, ET ORGE DE PRINTEMPS

L'Herbicide PP-Q50-882
ENDROIT : Pour utilisation dans les provinces des Prairies et la région de la rivière de la Paix en Colombie-Britannique seulement
CULTURE(S) : Blé de printemps, blé dur et orge de printemps

PÉRIODE D'APPLICATION : Appliquer après la levée lorsque la culture se trouve entre les stades de la 2 ^e et de la 5 ^e feuille. Pour de meilleurs résultats, appliquer sur les jeunes pousses en pleine croissance des mauvaises herbes qui ont moins de 10 cm de hauteur ou de largeur (sauf indications contraires). Il est essentiel de couvrir complètement le feuillage des mauvaises herbes pour une suppression constante.	
TAUX D'APPLICATION	
L'Herbicide PP-Q50-882	99.5 grammes/Ha
Les adjuvants : Agral* 90, Ag-Surf* ou Citowett* Plus	2 L/1000 litres solution de pulvérisation
MÉLANGE : On doit ajouter au réservoir d'abord l'herbicide PP-Q50-882 puis l'adjuvant, tout en maintenant l'agitation. Il peut être nécessaire d'utiliser un agent antimousse. Se référer à la section DIRECTIVES DE MÉLANGE.	
Mauvaises Herbes Supprimées Amarante à racine rouge Chou gras Canola spontané ¹ Crépis des toits (moins de 20 cm) Érodium cicutaire Gaillet grateron (1-4 verticilles) Kochia à balais Lychnide blanche Matricaire inodore Moutarde des champs Ortie royale Renouée annuelle (renouée scabre, renouée persicaire) Renouée liseron ³ Saponaire des vaches Tabouret des champs	Mauvaises Herbes Réprimées* Chardon des champs ² Soude roulante Pissenlit (rosettes de printemps ou d'automne, moins de 15 cm de diamètre)
<ol style="list-style-type: none">1. L'herbicide PP-Q50-882 seul ne supprime pas les variétés de canola tolérant à l'imazéthapyr (c. à d. les variétés Clearfield* ou des autres variétés du trait Pursuit Smart*).2. Appliquer lorsque la majorité des chardons est sortie de terre et pousse activement. Pour obtenir une meilleure suppression des parties aériennes des mauvaises herbes, appliquer le produit lorsque les pousses n'ont pas plus de 15 cm de hauteur, avant le stade des bourgeons et avant que la densité de la culture n'empêche une bonne couverture des mauvaises herbes. Une seule application empêchera les mauvaises herbes de nuire à la culture. Les mauvaises herbes qui pousseront plus tard ne seront pas supprimées.	
L'Herbicide PP-Q50-882 + MCPA Ester	
ENDROIT : Pour utilisation dans les provinces des Prairies et la région de la rivière de la Paix en Colombie-Britannique seulement	
CULTURE(S) : Blé de printemps, blé dur et orge de printemps	

PÉRIODE D'APPLICATION : Appliquer après la levée lorsque la culture se trouve entre les stades de la 3 ^e et de la 5 ^e feuille. Pour de meilleurs résultats, appliquer sur les jeunes pousses en pleine croissance des mauvaises herbes qui ont moins de 10 cm de hauteur ou de largeur (sauf indications contraires). Il est essentiel de couvrir complètement le feuillage des mauvaises herbes pour une suppression constante.	
TAUX D'APPLICATION	
L'Herbicide PP-Q50-882	99.5 grammes/Ha
MCPA Ester 500 ou MCPA Ester 600	0,56 L/hectare (280 g e.a./ha) ou 0,47 L/hectare (280 g e.a./ha)
Les adjuvants : Agral* 90, Ag-Surf* ou Citowett* Plus	2 L/1000 litres solution de pulvérisation
MÉLANGE : S'assurer que l'herbicide PP-Q50-882 est dissout avant l'addition du MCPA Ester. Ajouter le MCPA Ester, tout en maintenant l'agitation et ensuite l'adjuvant, Se référer à la section DIRECTIVES DE MÉLANGE pour des directives générales. S'il est nécessaire d'utiliser un agent antimousse, l'ajouter en dernier lieu. Lorsque le produit est appliqué comme élément d'un mélange en cuve, lire et suivre toutes les instructions sur l'étiquette, y compris les doses d'emploi, les équipements de protection individuelle, les restrictions et les limites de pâturage de chaque produit utilisé dans le mélange en cuve. Suivre les mesures de précaution les plus rigoureuses énoncées sur les étiquettes des deux produits, relativement au mélange, au chargement et à l'application.	
Mauvaises Herbes Supprimées	
Les mauvaises herbes à feuilles larges supprimées ou réprimées par l'herbicide PP-Q50-882 seul, Le canola spontané à stade de 2-4 feuilles (incluant les variétés de canola tolérant à l'imazéthapyr)	

NOTE:

Ne pas appliquer sur les mauvaises herbes lorsqu'il risque de pleuvoir. L'efficacité de l'herbicide PP-Q50-882 sera réduite s'il pleut dans les 6 heures suivant une application.

Dans certains cas, le mélange en cuve d'un produit antiparasitaire avec un autre produit antiparasitaire ou un engrais peut réduire l'activité biologique y compris l'efficacité, ou alors accroître l'activité biologique et provoquer des dommages à la plante hôte. L'utilisateur devrait communiquer avec la compagnie E.I Du Pont Canada au 1-800-667-3925 pour demander des renseignements avant de mélanger tout pesticide ou engrais qui n'est pas recommandé spécifiquement sur cette étiquette. L'utilisateur accepte le risque de pertes qui résulteront de l'utilisation d'un mélange en cuve non inscrit sur cette étiquette ou non spécifiquement recommandé par la compagnie E.I. Du Pont Canada.

RENSEIGNEMENTS DE MÉLANGE:

PRÉCAUTIONS DE MÉLANGE:

Le mélange à pulvériser doit être utilisé dans les 24 heures suivant sa préparation. Passé ce délai, il peut perdre de son efficacité. Si le mélange a reposé dans le réservoir pendant un certain temps, il est nécessaire de bien l'agiter pour que le produit soit totalement en suspension avant de recommencer les applications.

DIRECTIVES DE MÉLANGE:

Choisir un volume qui assurera une couverture complète et une pulvérisation uniforme. Utiliser un volume minimum de 55 L par hectare. Si l'on mélange avec d'autres herbicides, toujours consulter l'étiquette de chacun des produits ajoutés afin de respecter le volume de pulvérisation minimal requis et la quantité d'eau recommandée pour le mélange en réservoir applicable à chaque produit.

1. Remplir 1/4 à 1/3 du réservoir avec de l'eau fraîche.
2. Ajouter la quantité requise de l'herbicide PP-Q50-882 dans le réservoir lorsque l'agitateur est en marche. Faire fonctionner l'agitateur au moins 5 minutes avant l'addition des autres produits destinés à être mélangés en réservoir. Une agitation continue est recommandée pendant toute la durée de la préparation afin d'assurer que les produits sont complètement dissous ou en suspension.
3. Lorsque l'herbicide PP-Q50-882 est complètement en suspension, ajouter la quantité requise des autres herbicides destinés à être mélangés en réservoir avec de l'eau. Les composants du mélange doivent être ajoutés au réservoir dans l'ordre suivant:
 - a. préparations sèches
 - b. concentrés émulsifiables
 - c. adjuvants (il faut ajouter un adjuvant recommandé afin d'améliorer le pouvoir mouillant et l'effet de contact)
 - d. Si l'on utilise un agent anti-dérivation, l'ajouter au réservoir en dernier lieu.

Pour les mélanges subséquents, s'assurer que le volume de la solution de pulvérisation qui reste dans le réservoir est inférieur à 10 % du volume de solution à préparer. Remplir le réservoir avec de l'eau fraîche comme le spécifie l'étape 1 et suivre les étapes subséquentes. Les concentrés émulsifiables peuvent entraver la dispersion de l'herbicide PP-Q50-882. C'est pourquoi le volume de la solution qui reste dans le réservoir doit être inférieur à 10 % du volume de solution à préparer.

RENSEIGNEMENTS SUR LE NETTOYAGE DU MATÉRIEL:

PRÉCAUTIONS RELATIVES AU NETTOYAGE:

ATTENTION: Ne pas utiliser d'ammoniaque avec de l'eau de javel. Le mélange de ces deux produits entraîne l'émanation d'un gaz à odeur de moisissure et de chlore qui peut occasionner une irritation des yeux, du nez, de la gorge et des poumons. Ne pas nettoyer l'équipement à l'intérieur d'un bâtiment.

NE PAS NETTOYER LE PULVÉRISATEUR PRÈS D'UN Puits OU D'UNE SOURCE D'EAU OU PRÈS DES PLANTES UTILES.

DIRECTIVES DE NETTOYAGE:

Afin d'éviter tout dommage ultérieur à des cultures autres que le blé de printemps, le blé dur ou l'orge de printemps, il est important d'éliminer, immédiatement après une pulvérisation et avant

2017-0073

2017-07-21

de traiter d'autres cultures, toute trace de l'herbicide PP-Q50-882 dans l'équipement de mélange et de pulvérisation de la manière suivante :

1. Vider le réservoir; rincer le réservoir, la rampe et les boyaux avec de l'eau propre pendant au moins 10 minutes.
2. Regarder dans le réservoir afin de s'assurer qu'il ne reste pas de traces visibles d'herbicide PP-Q50-882. Répéter l'étape 1 au besoin
3. Remplir le réservoir avec de l'eau propre; ajouter ensuite 1 litre d'AMMONIAQUE domestique (contenant un minimum de 3 % d'ammoniaque) par 100 litres d'eau, ou un nettoyeur de réservoir commercial comme Finish*
4. Faire couler une partie de la solution dans la rampe et les boyaux et rajouter de l'eau pour remplir le réservoir. Agiter le contenu pendant 15 minutes
5. Rincer à nouveau les boyaux, la rampe et les buses avec la solution de nettoyage et vider le réservoir.
6. Enlever les buses et les filtres et les nettoyer séparément dans un seau contenant un agent nettoyant et de l'eau.
7. Répéter les étapes 3 à 5.
8. Rincer le réservoir à fond avec de l'eau propre pendant au moins 5 minutes en faisant couler l'eau dans les boyaux et la rampe.

RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE:

Pour la gestion de la résistance aux herbicides, l'herbicide PP-Q50-882 est un mélange des herbicides du Groupe 2 et du Groupe 4. Toute population de mauvaises herbes peut renfermer ou former des plantes naturellement résistantes à l'herbicide PP-Q50-882 et à d'autres herbicides du Groupe 2 et du Groupe 4. Les biotypes résistants peuvent finir par prédominer au sein de la population si ces herbicides sont utilisés de façon répétée dans un même champ. Il peut exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site ou le mode d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition de la résistance aux herbicides :

- ◆ Dans la mesure du possible, alterner l'herbicide PP-Q50-882 les herbicides du même Groupe 2 et Groupe 4 avec des herbicides appartenant à d'autres groupes et qui éliminent les mêmes mauvaises herbes au champ.
- ◆ Utiliser des mélanges en cuve contenant des herbicides provenant d'un groupe différent, si cet emploi est permis.
- ◆ Utiliser les herbicides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée comprenant des inspections sur le terrain, des relevés d'utilisations antérieures de pesticides et de la rotation des cultures et faisant place à la possibilité d'intégrer des pratiques de labour (ou d'autres méthodes mécaniques) ou des pratiques de lutte culturale, biologique et d'autres formes de lutte chimique.
- ◆ Inspecter les populations de mauvaises herbes traitées pour y découvrir les signes de l'acquisition d'une résistance.
- ◆ Empêcher la propagation à d'autres champs des mauvaises herbes résistantes en nettoyant le matériel de labour et de récolte et en utilisant des semences non contaminées.
- ◆ Pour des cultures précises ou des biotypes de mauvaises herbes précis, s'adresser au spécialiste local des interventions sur le terrain ou à un conseiller

2017-0073
2017-07-21

agr e pour toute autre recommandation relative   la gestion de la r sistance aux pesticides ou encore   la lutte int gr e contre les mauvaises herbes.

- ◆ Pour plus d'information ou pour signaler des cas possibles de r sistance, s'adresser au repr sentant local de E. I. du Pont Canada Company ou composer le num ro sans frais de E. I. du Pont Canada Company   1-800-667-3925.

ENTREPOSAGE:

Entreposer le produit dans son contenant d'origine seulement,   l' cart des autres pesticides, des engrais, des aliments destin s   l'alimentation humaine ou animale. Ne pas l'utiliser ni l'entreposer dans une maison ou aux alentours. Bien refermer le contenant.

 LIMINATION:

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rin ures au m lange   pulv riser dans le r servoir.
2. V rifier si un nettoyage suppl mentaire du contenant avant son  limination est exig  en vertu de la r glementation provinciale.
3. Rendre le contenant inutilisable.
4.  liminer le contenant conform ment   la r glementation provinciale.
5. Pour tout renseignement concernant l' limination des produits non utilis s ou dont on veut se d partir, s'adresser au fabricant ou   l'organisme de r glementation provincial. S'adresser  galement   eux en cas de d versement ainsi que pour le nettoyage des d versements.

AVIS   L'UTILISATEUR:

Ce produit antiparasitaire doit  tre employ  strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la pr sente  tiquette. L'emploi non conforme   ce mode d'emploi constitue une infraction   la Loi sur les produits antiparasitaires. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entra ner.

^{md/mc} Marques d pos es/de commerce de E. I. du Pont de Nemours and Company, dont La Compagnie E. I. du Pont Canada est un usager licenci . Membre de CropLife.

* Tous les autres produits mentionn s sont des marques d pos es ou de commerce de leurs fabricants respectifs.